



**Sainte-Anne-
des-Plaines**

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE ORDINAIRE du 14 mars 2023 à 19 h 30,
sous la présidence de Madame la mairesse Julie Boivin, à laquelle assistent
Mesdames les Conseillères Isabelle Hardy et Véronique Baril ainsi que
Messieurs les Conseillers Pierre Berthiaume, Marc-Olivier Leblanc, Sébastien Lévesque
et Keven Renière**

RÉSOLUTION N° 2023-03-113

Adoption de la politique d'attribution- Fonds de la Classique de la mairesse - 027-2023

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire adopter une politique d'attribution - Fonds de la Classique de la mairesse afin de définir les principes directeurs quant à l'attribution des fonds recueillis par la Classique de la mairesse et d'encadrer le processus des demandes de soutien financier adressées à la Ville par des associations et organismes locaux ou régionaux ou des individus anneplains;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines adopte la politique d'attribution - Fonds de la Classique de la Mairesse portant le numéro 027-2023;

ADOPTÉE

EXTRAIT certifié conforme

Geneviève Lazure, greffière